

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 12 avril à 20 H 30,** le Conseil Municipal, convoqué dans la salle de la Mairie s'est réuni en session ordinaire, tous les membres étaient présents :

**Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mme TRAPEAU, Mr ROLLAND, Mr BARJAT, Mr DAVAL, Mme SAGET, Mme BONNET, Mr CHAMILLARD, Mr BERTUEL.**

**Secrétaire de séance : Mme PATURAL**

Monsieur le Maire, Dominique GUILLIN, ouvre la séance à 20 H 30.

### **1/ Approbation du précédent compte-rendu**

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Délibération vote des 3 taxes**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les 3 taxes, à savoir, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti ainsi que la taxe sur le foncier non-bâti. Il propose de reconduire les taux déjà en vigueur en 2013 :

- taxe d'habitation .....6,54 %
- taxe sur le foncier bâti .....8,24 %
- taxe sur le foncier non bâti .....49,50 %

Le Conseil vote ces taux à l'unanimité.

### **3/ Délibération subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subvention reçues en Mairie. Parmi ces demandes, on trouve La croisée des fils, toute nouvelle association, il propose d'accorder une subvention afin d'aider cette association à se lancer, il propose aussi d'attribuer une subvention à l'Amicale des pompiers, à la Banque alimentaire ainsi qu'à l'ADMR malgré l'absence de demande de cette dernière, pour les montants suivants :

- La croisée des fils .....100,00 €
- Amicale des pompiers .....65,00 €
- Banque alimentaire .....65,00 €
- ADMR .....65,00 €

Montant total : .....295,00 €

Le Conseil décide d'accorder ces subventions à l'unanimité.

### **4/ Délibération durée des amortissements en eau et assainissement**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de délibérer sur la durée des amortissements concernant différentes opérations d'investissement afin d'intégrer ces amortissements au budget eau et assainissement 2014. Il propose les durées suivantes :

N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DUREE
2011-B9m22	Test étanchéité	60 ans
2011-B9m23	Test étanchéité	60 ans
2011-B11M27	Travaux réseau 1er acompte	60 ans
2011-2013B9M21	Inspection réseau	60 ans
2011-R2	Travaux réseau situation n°3	60 ans
2011-R2	Travaux réseau situation n°3	60 ans
2011-R2	Travaux réseau situation n°2	60 ans
2011-R2	Travaux réseau situation n°2	60 ans
2011-R2	Travaux réseau 1 <sup>ère</sup> situation	60 ans
2011-R2	Travaux réseau 1 <sup>ère</sup> situation	60 ans
2012-2-2313-105	Ingénierie	60 ans
2012-1-2013-105	Suivi ingénierie	60 ans

Le Conseil vote ces durées à l'unanimité.

### **5/ Délibération vote des comptes de gestion de la commune et de l'assainissement 2013**

Mme PATURAL, secrétaire présente au Conseil les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement.

#### **A/ Comptes de gestion de la commune :**

##### ***Section de fonctionnement***

- recettes : 123 729,00 €
- dépenses : 105 199,43 €
- résultat de l'année : 18 529,57 €
- résultat antérieur : 61 665,81 €
- résultat cumulé de fonctionnement : 80 195,38 €

### ***Section d'investissement***

- recettes : 114 041,76 €
- dépenses : 36 924,68 €
- résultat de l'année : 77 117,08 €
- résultat antérieur (déficit) : - 77 502,34 €
- résultat cumulé d'investissement (déficit) : - 385,26 €

### **B/ Comptes de gestion de l'eau et assainissement**

### ***Section d'exploitation***

- recettes : 25 366,33 €
- dépenses : 34 880,54 €
- résultat de l'année (déficit) : - 9 514,21 €
- résultat antérieur : 30 670,48 €
- résultat cumulé d'exploitation : 21 156,27 €

### ***Section d'investissement***

- recettes : 24 249,47 €
- dépenses : 7 210,00 €
- résultat de l'année : 17 039,47 €
- résultat antérieur : 8 975,51 €
- résultat cumulé d'investissement : 26 014,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité les comptes de gestion de la commune 2013 et assainissement 2013.

### **6/ Délibération vote des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement 2013**

Mme PATURAL, secrétaire présente les comptes administratifs de la commune et de l'eau et assainissement 2013.

Monsieur le Maire, étant nouvellement élu peut participer au vote des comptes administratifs du Maire sortant, Andrée BEAL.

### **A/ Comptes administratifs de la commune**

IDEM aux comptes de gestion : recettes, dépenses, résultat de l'année, résultat antérieur, résultat cumulé nous retrouvons exactement les mêmes chiffres.

### **B/ Comptes administratifs de l'eau et assainissement**

IDEM aux comptes de gestion : recettes, dépenses, résultat de l'année, résultat antérieur, résultat cumulé nous retrouvons exactement les mêmes chiffres.

Le Conseil constate que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion et approuve à l'unanimité les comptes administratifs commune et assainissement 2013.

## **7/ Délibération affectation des résultats commune et assainissement**

### **A/ Pour le BP commune 2014**

Le Conseil décide d'affecter 74 098,12 € en recettes de fonctionnement et 6 097,26 € en recettes d'investissement.

### **B/ Pour le BP eau et assainissement 2014**

Le Conseil décide d'affecter 21 156,27 € en recettes de fonctionnement et 26 014,98 € en recettes d'investissement.

Le Conseil approuve l'affectation de ces résultats à l'unanimité.

## **8/ Délibération vote des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement 2014**

Mme PATURAL, secrétaire présente au Conseil les budgets primitifs de la commune et de l'assainissement pour l'année 2014.

### **A/ BP commune :**

Section de fonctionnement :	172 392,61 €
Section d'investissement :	84 095,02 €

### **B/ BP l'assainissement :**

Section d'exploitation :	44 366,27 €
Section d'investissement :	46 575,50 €

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2014 de la commune et de l'assainissement.

## **9/ Délibération nombre d'administrateurs CCAS**

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'ancien CCAS ayant été dissout avec la fin du mandat de Mlle Andrée BEAL, il convient de former un nouveau CCAS.

Il propose de nommer 8 membres pour ce nouveau CCAS, 4 membres issus du Conseil Municipal et 4 membres extérieurs et précise que le Maire en sera le Président, ce nouveau CCAS sera donc constitué de 9 membres. Il explique qu'une invitation appelant des volontaires sera mise à l'affichage pour une durée de 15 jours au-delà desquels le Conseil pourra procéder à la nomination des membres du CCAS.

Le Conseil vote à l'unanimité pour 8 membres plus le Maire pour ce nouveau CCAS.

## **10/ Délibération vote des indemnités des élus**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de délibérer sur les taux d'indemnités des élus afin de pouvoir prochainement mandater ces indemnités.

Il propose de ne pas augmenter les indemnités et de reconduire les taux précédents, à savoir :

- Le Maire : .....12 % de l'indice 1015
- Les adjoints : .....5,70 % de l'indice 1015

Le Conseil vote ces taux à l'unanimité (8 voix), le Maire et ses Adjoints ne prenant pas part au vote.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire explique au Conseil que par mesure de sécurité, il serait nécessaire d'envisager un traitement de l'eau. Il dit qu'un devis de la SAUR d'un montant de 2 720,00 € HT a été fait en 2008, mais que le Conseil Général par le biais de la SATEP nous propose une convention d'étude et de suivi du traitement de l'eau. La participation pour la 1ère année est de 100,00 € et de 50,00 € pour les années suivantes avec une visite une fois par an pour le fonctionnement. Il demande à ses Conseillers d'y réfléchir pour un prochain Conseil.

Monsieur le Maire expose aussi les problèmes de sécurité que posent les deux acacias situés sur la place du monument aux morts. Il explique qu'il a pris contact avec l'ONF pour demander le prix d'un devis d'expertise de ces deux arbres, le devis s'élève à 400,00 € et que la garantie de l'expertise est de 3 ans. Monsieur le Maire s'est renseigné sur les tarifs pour des arbres à planter d'un diamètre de 14 à 18 cm, le prix est de 160,00 € à 180,00 € HT par arbre.

Compte tenu de la comparaison du montant de l'expertise par l'ONF et du cout de revient pour deux arbres neufs, le Conseil décide que par mesure de sécurité il convient de procéder à l'abattage des deux acacias et de les remplacer à l'automne par de nouveaux arbres d'essence à définir.

Monsieur le Maire demande à chaque Conseiller de réfléchir à quelle commission chacun souhaiterait être nommé. Il demande aussi à chacun de réfléchir à ce qu'il est envisageable de mettre en place concernant la gestion du patrimoine de la commune (locatif, accès handicapés, prieré, épicerie, salle des fêtes etc...).

Mme MASSACRIER, 2ème Adjointe, souhaite aborder les problèmes que rencontre le RPI. Elle informe les conseillers que les effectifs prévus pour septembre 2014 et septembre 2015 sont en chute et par conséquent, la fermeture d'une classe est déjà programmée pour la rentrée 2014 mais il est encore trop tôt pour savoir si sera une classe de l'école des Débats ou de Saint Laurent.

La séance est levée à 22 H 30.